



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 JANVIER 2023

Date de convocation : L'an deux mil vingt-trois, le trente janvier à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de LA BACONNIÈRE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de David BESNEUX, maire.

Date d'affichage :

31 JAN. 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Absent : 1

Pouvoir : 1

Votants : 19

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
BEAUSSIER Yann	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LE COURT Vincent	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BESNEUX David	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LEPÉCULIER Delphine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BLOUET Stéphane	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LE ROUGE Nicolas	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CROISSANT Véronique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LEZORAINE Aude	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DENIAU Danièle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	METAYER Gwénola	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
HILAND Bélanda	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	MONNE David	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
JARRY Aurélie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PRATS Angélique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
JEUSSELIN Arnaud	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	QUETTIER Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
JOLIVET Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	RETIF Christopher	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LANCELIN Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

Secrétaire de séance :
Jean-Claude QUETTIER

A donné pouvoir : Mme Angélique PRATS à Mme Aurélie JARRY

RENOUVELLEMENT DU LABEL « SUR LE CHEMIN DE LA NATURE » PAR MAYENNE NATURE ENVIRONNEMENT POUR LE SITE DE LA BRIQUETERIE

RAPPORTEUR : OLIVIER LANCELIN

Délibération 2023-01-03

Depuis 2011, le site de La Briqueterie à La Baconnière fait l'objet d'une labellisation par Mayenne Nature Environnement afin d'assurer sa préservation et de permettre la découverte de la nature par le public. Cette labellisation a été renouvelée une première fois en 2016 et il convient désormais de se prononcer à nouveau sur son renouvellement pour dix ans.

Dans le cadre de cette labellisation, la commune s'engage notamment à mettre en œuvre une gestion différenciée, entretenir sans pesticides et rendre accessible le site. Il convient également de faire connaître le site labellisé à travers les supports de communication de la collectivité (site internet, bulletin...) et d'installer des panneaux pédagogiques pour informer le public. Par ailleurs, en cas de réalisation de travaux d'aménagement du site, la commune doit prendre contact avec Mayenne Nature Environnement.

Depuis la labellisation en 2016, les espèces inventoriées telles que les papillons, les oiseaux et les amphibiens se sont enrichies. La biodiversité se développe bien sur ce site.

Pour la période 2023/2033, plusieurs mesures sont retenues :

- Pour la commune :
 - Poursuivre la gestion du site pour une durée de 10 ans,
 - Développer la valorisation du site,
 - Communiquer auprès des habitants et autres publics,
 - Permettre aux écoles communales de développer des projet d'EEDD par la conception de panneaux pédagogiques et des animations scolaires,
 - Solliciter un inventaire botanique du site,
 - Solliciter un panneau sur le chemin de la nature (le précédent ayant disparu)

- Pour MNE :

- Planification de temps de rencontres intermédiaires avec la commune,
- Accompagnement et conseils auprès de la collectivité dans la gestion et la valorisation du site labellisé,
- Inventorier la richesse floristique du site,
- Poursuivre les inventaires,
- Fournir un panneau sur le chemin de la nature (le précédent ayant disparu),
- Développer des actions d'EEDD avec les écoles communales (panneaux pédagogiques, animations),
- Communiquer à travers le réseau départemental des sites labellisés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ▶ **APPROUVE** le renouvellement du label « Sur le chemin de la nature » délivré par Mayenne Nature Environnement pour le site de La Briqueterie à La Baconnière pour une période de dix ans.
- ▶ **AUTORISE** le maire ou un adjoint à signer tous les documents nécessaires au renouvellement du label.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la commune de La Baconnière ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215300153-20230130-2023-01-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2023

La Baconnière, le 31 janvier 2023.

Le maire,

David BESNEUX





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 JANVIER 2023

Date de convocation : L'an deux mil vingt-trois, le trente janvier à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de LA BACONNIÈRE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de David BESNEUX, maire.

Date d'affichage :

31 JAN. 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Absent : 1

Pouvoir : 1

Votants : 19

Secrétaire de séance :
Jean-Claude QUETTIER

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
BEAUSSIER Yann	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LE COURT Vincent	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BESNEUX David	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LEPÉCULIER Delphine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BLOUET Stéphane	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LE ROUGE Nicolas	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CROISSANT Véronique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LEZORAINE Aude	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DENIAU Danièle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	METAYER Gwénola	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
HILAND Béline	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	MONNE David	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
JARRY Aurélie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PRATS Angélique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
JEUSSELIN Arnaud	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	QUETTIER Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
JOLIVET Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	RETIF Christopher	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LANCELIN Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

A donné pouvoir : Mme Angélique PRATS à Mme Aurélie JARRY

ÉGLISE SAINT-CORNEILLE ET SAINT-CYPRIEN : DEMANDE DE DÉSAFFECTATION

RAPPORTEUR : DAVID BESNEUX

Délibération 2023-01-04

La commune de La Baconnière est propriétaire de l'église Saint-Corneille et Saint-Cyprien, cadastrée AB 0029.

Par arrêté du maire en date du 16 mai 2014, l'église est fermée au public pour des raisons de sécurité. En effet, la commission de sécurité avait émis un avis défavorable pour l'accès au public compte tenu du risque de chute de matériaux de maçonnerie. De plus, en 2019, l'église a subi d'importants dégâts lors du passage de la tempête Miguel. Environ 160m² de charpente et d'ardoises sont tombés dans le chœur. Un périmètre de sécurité a été installé autour de l'édifice.

En 2021, la commune de La Baconnière a missionné le cabinet XV41 Architecte de M. Coudière afin d'effectuer un diagnostic et des études préalables à la restauration, requalification et transformation de l'église Saint-Corneille et Saint-Cyprien de la Baconnière pour un montant de 35 985 € TTC.

En février 2022, les scénarii proposés par l'architecte estiment la réhabilitation de l'église à :

- 1 461 960 € TTC pour la restauration du clocher du massif occidental, avec démolition du reste,
- 4 393 800 € TTC pour la restauration du clocher et du massif occidental, de la nef et projet neuf et aménagements des abords,
- 5 828 400 € TTC pour la restauration du clocher et du massif occidental, de la nef, des transepts et projet neuf et aménagements des abords.

Compte-tenu des sommes annoncées pour la rénovation, il n'est plus envisageable pour la municipalité de procéder à ces travaux. Par ailleurs, du fait du danger imminent que représente l'édifice, la municipalité a rencontré l'évêque de Laval afin d'envisager la désaffectation de l'édifice. En effet, il n'y a plus d'offices religieux dans cette église depuis 2014 et elle n'est pas classée monument historique.

Dans ces conditions, Mgr Thierry SCHERRER, Evêque de Laval, a pris un décret d'exécution de l'église paroissiale de La Baconnière en date du 30 novembre 2022. En application du code du droit canonique de l'église latine, il a été décrété la désaffectation de l'église Saint-Corneille-et-Saint-Cyprien en vue de sa démolition totale.

Conformément au décret 70-220 du 17 mars 1970, la commune, en tant que propriétaire de cet édifice, doit demander à l'autorité préfectorale de prononcer la désaffectation.

Vu le décret 70-220 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière de désaffectation des édifices cultuels ;

Vu le décret d'exécution de l'église paroissiale de La Baconnière de l'Evêque de Laval en date du 30 novembre 2022 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

► **SOLLICITE** le Préfet de la Mayenne afin de procéder à la désaffectation de l'église Saint-Corneille-et-Saint-Cyprien.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la commune de La Baconnière ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215300153-20230130-2023-01-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023

Affichage : 31/01/2023

La Baconnière, le 30 janvier 2023.

Le maire,

David BESNEUX





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 JANVIER 2023

Date de convocation : 26 janvier 2023
L'an deux mil vingt-trois, le trente janvier à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de LA BACONNIÈRE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de David BESNEUX, maire.

Date d'affichage :

31 JAN. 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Absent : 1

Pouvoir : 1

Votants : 19

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
BEAUSSIER Yann	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LE COURT Vincent	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BESNEUX David	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LEPÉCULIER Delphine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BLOUET Stéphane	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LE ROUGE Nicolas	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CROISSANT Véronique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LEZORAINE Aude	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DENIAU Danièle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	METAYER Gwénola	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
HILAND Bélanda	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	MONNE David	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
JARRY Aurélie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PRATS Angélique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
JEUSSELIN Arnaud	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	QUETTIER Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
JOLIVET Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	RETIF Christopher	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LANCELIN Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

Secrétaire de séance :
Jean-Claude QUETTIER

A donné pouvoir : Mme Angélique PRATS à Mme Aurélie JARRY

BUDGET PRINCIPAL : ADMISSION EN NON-VALEUR N°1

RAPPORTEUR : DAVID BESNEUX

Délibération 2023-01-05

La commune a été saisie par la trésorerie de Mayenne d'une demande d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables pour donner suite à une décision de la commission de surendettement des particuliers de la Mayenne. Le montant de cette admission en non-valeur s'élève à 382,89 € et concerne un créancier unique pour des prestations de cantine et de garderie en 2021 et 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 18 voix POUR et 1 abstention de M. BLOUET,

- ▶ **DÉCIDE** d'admettre en non-valeur les créances présentées à hauteur de 382,89 € du budget principal.
- ▶ **PRÉCISE** que ce montant sera réglé au compte 6542 du budget principal.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la commune de La Baconnière ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

La Baconnière, le 31 janvier 2023.

Le maire,

David BESNEUX





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215300153-20230130-2023-01-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2023

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 JANVIER 2023

Date de convocation : 26 janvier 2023
L'an deux mil vingt-trois, le trente janvier à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de LA BACONNIÈRE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de David BESNEUX, maire.

Date d'affichage :

31 JAN. 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Absent : 1

Pouvoir : 1

Votants : 19

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
BEAUSSIER Yann	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LE COURT Vincent	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BESNEUX David	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LEPÉCULIER Delphine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BLOUET Stéphane	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LE ROUGE Nicolas	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CROISSANT Véronique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LEZORAINE Aude	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DENIAU Danièle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	METAYER Gwénola	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
HILAND Bélanda	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	MONNE David	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
JARRY Aurélie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PRATS Angélique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
JEUSSELIN Arnaud	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	QUETTIER Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
JOLIVET Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	RETIF Christopher	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LANCELIN Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

Secrétaire de séance :
Jean-Claude QUETTIER

A donné pouvoir : Mme Angélique PRATS à Mme Aurélie JARRY

BUDGET PRINCIPAL : FIXATION DES DURÉES D'AMORTISSEMENT DES BIENS

RAPPORTEUR : DAVID BESNEUX

Délibération 2023-01-06

Les communes de moins de 3 500 habitants ne sont pas contraintes de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations sauf pour les subventions d'équipement versées retracées au compte 204x, conformément à l'article L.2321-2 28° du CGCT.

L'amortissement pour dépréciation est la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause. La sincérité budgétaire exige que cette dépréciation soit constatée, afin de dégager des ressources destinées au renouvellement des biens.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2321-2 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

► **FIXE** les durées d'amortissement suivantes :

204*	Subventions d'équipement versées	Subventions d'équipement versées : biens mobiliers, matériels, études	5 ans
204*	Subventions d'équipement versées	Subventions d'équipement versées : bâtiments et installations	15 ans

► **PRÉCISE** que l'amortissement est linéaire et les montants arrondis à l'euro près (avec régularisation sur la dernière année d'amortissement).

► **PRÉCISE** que cette délibération sera mise en application pour tous les biens amortissables à compter de l'exercice 2023.

La Baconnière, le 31 janvier 2023.

Le maire,

David BESNEUX



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la commune de La Baconnière ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215300153-20230130-2023-01-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2023

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 JANVIER 2023

Date de convocation : 26 janvier 2023 L'an deux mil vingt-trois, le trente janvier à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de LA BACONNIÈRE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de David BESNEUX, maire.

Date d'affichage :

31 JAN. 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Absent : 1

Pouvoir : 1

Votants : 19

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
BEAUSSIER Yann	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LE COURT Vincent	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BESNEUX David	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LEPÉCULIER Delphine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BLOUET Stéphane	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LE ROUGE Nicolas	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CROISSANT Véronique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LEZORAINE Aude	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DENIAU Danièle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	METAYER Gwénola	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
HILAND Bélanda	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	MONNE David	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
JARRY Aurélie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PRATS Angélique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
JEUSSELIN Arnaud	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	QUETTIER Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
JOLIVET Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	RETIF Christopher	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LANCELIN Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

Secrétaire de séance :
Jean-Claude QUETTIER

A donné pouvoir : Mme Angélique PRATS à Mme Aurélie JARRY

ENTRETIEN DES ACCOTEMENTS DE LA VOIRIE 2023 : CHOIX DE L'ENTREPRISE

RAPPORTEUR : YANN BEAUSSIER

Délibération 2023-01-07

Dans le cadre des recherches d'économie, des devis ont été sollicités pour la réalisation de l'entretien des accotements des routes :

GOBE	8 742,00 € HT	10 490,40 € TTC
ELAGAGE A	9 777,00 € HT	11 732,40 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ▶ **RETIENT** l'entreprise GOBE pour l'entretien des accotements en 2023 pour un montant total de 8 742,00 € HT.
- ▶ **PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023 en section de fonctionnement au 615231.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la commune de La Baconnière ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

La Baconnière, le 31 janvier 2023.

Le maire,

David BESNEUX





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 JANVIER 2023

Date de convocation : L'an deux mil vingt-trois, le trente janvier à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de LA BACONNIÈRE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de David BESNEUX, maire.

Date d'affichage :

31 JAN. 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Absent : 1

Pouvoir : 1

Votants : 19

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
BEAUSSIER Yann	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LE COURT Vincent	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BESNEUX David	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LEPÉCULIER Delphine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BLOUET Stéphane	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LEROUGE Nicolas	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CROISSANT Véronique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LEZORAINE Aude	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DENIAU Danièle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	METAYER Gwénola	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
HILAND Bélanda	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	MONNE David	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
JARRY Aurélie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PRATS Angélique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
JEUSSELIN Arnaud	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	QUETTIER Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
JOLIVET Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	RETIF Christopher	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LANCELIN Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

Secrétaire de séance :
Jean-Claude QUETTIER

A donné pouvoir : Mme Angélique PRATS à Mme Aurélie JARRY

ACQUISITION ET MISE EN SERVICE D'UN NOUVEAU SYSTÈME DE GESTION POUR LE PONT-BASCULE : CHOIX DE L'ENTREPRISE

RAPPORTEUR : YANN BEAUSSIER

Délibération 2023-01-08

Depuis plusieurs mois, le Pont-Basculé connaît des dysfonctionnements importants. Les pertes de données répétées ont conduit à un manque à gagner pour la commune en 2022. De plus, il est désormais impossible d'éditer les tickets de pesées. Plusieurs devis ont ainsi été demandés afin d'installer un nouveau système de gestion permettant de récupérer les données sur clé USB et de passer à un système de carte sans contact. Un changement d'imprimante sera également opéré.

Trois entreprises ont été consultées :

DENIS PESAGE	7 750,00 € HT	9 300,00 € TTC
OMNIPESAGE	8 539,00 € HT	10 246,80 € TTC
ADEMI PESAGE	9 860,00 € HT	11 832,00 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ▶ **RETIENT** l'entreprise DENIS PESAGE pour la fourniture d'une borne self-service pour le pont-basculé avec option USB, serrure sécurisée, monnayeur et un lot de 10 cartes, pour un montant de 7 750,00 € HT.
- ▶ **PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023 en section d'investissement.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la commune de La Baconnière ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

La Baconnière, le 31 janvier 2023.

Le maire,

David BESNEUX





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215300153-20230130-2023-01-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2023

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 JANVIER 2023

Date de convocation : L'an deux mil vingt-trois, le trente janvier à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de LA BACONNIÈRE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de David BESNEUX, maire.

Date d'affichage :

31 JAN. 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Absent : 1

Pouvoir : 1

Votants : 19

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
BEAUSSIER Yann	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LE COURT Vincent	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BESNEUX David	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LEPÉCULIER Delphine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BLOUET Stéphane	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LE ROUGE Nicolas	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CROISSANT Véronique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LEZORAINE Aude	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DENIAU Danièle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	METAYER Gwénola	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
HILAND Bélinda	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	MONNE David	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
JARRY Aurélie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PRATS Angélique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
JEUSSELIN Arnaud	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	QUETTIER Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
JOLIVET Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	RETIF Christopher	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LANCELIN Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

Secrétaire de séance :
Jean-Claude QUETTIER

A donné pouvoir : Mme Angélique PRATS à Mme Aurélie JARRY

ACQUISITION DE MATÉRIEL POUR LA SÉCURISATION DES ÉCOLES PUBLIQUES DE LA COMMUNE : CHOIX DE L'ENTREPRISE

RAPPORTEUR : DELPHINE LEPECULIER

Délibération 2023-01-09

Dans le cadre du Plan particulier de mise en sûreté (PPMS) des écoles de la commune, il est proposé d'acquérir du matériel auprès de l'entreprise MY KEEPER afin de bénéficier d'un système d'alarme silencieuse en cas de risques majeurs tels qu'une intrusion dans l'établissement ou une catastrophe naturelle ou technologique. Il s'agira de fournir des balises PPMS aux établissements permettant de déclencher une alarme reliée à un service de téléassistance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ▶ **RETIENT** l'entreprise MY KEEPER pour la fourniture et configuration de matériel PPMS à destination des écoles publiques de la commune, la prestation incluant un abonnement de 36 mois à de la téléassistance et de la maintenance, pour un montant total de 5 555,00 € HT.
- ▶ **PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023 en section d'investissement pour ce qui concerne l'acquisition et la configuration, et en section de fonctionnement pour ce qui concerne la téléassistance et la maintenance.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la commune de La Baconnière ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

La Baconnière, le 31 janvier 2023.

Le maire,

David BESNEUX





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 JANVIER 2023

Date de convocation : L'an deux mil vingt-trois, le trente janvier à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de LA BACONNIÈRE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de David BESNEUX, maire.

Date d'affichage :

31 JAN. 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Absent : 1

Pouvoir : 1

Votants : 19

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
BEAUSSIER Yann	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LE COURT Vincent	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BESNEUX David	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LEPÉCULIER Delphine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BLOUET Stéphane	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LE ROUGE Nicolas	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CROISSANT Véronique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LEZORAINE Aude	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DENIAU Danièle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	METAYER Gwénola	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
HILAND Bélanda	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	MONNE David	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
JARRY Aurélie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PRATS Angélique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
JEUSSELIN Arnaud	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	QUETTIER Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
JOLIVET Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	RETIF Christopher	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LANCELIN Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

Secrétaire de séance :
Jean-Claude QUETTIER

A donné pouvoir : Mme Angélique PRATS à Mme Aurélie JARRY

RECONSTRUCTION DU CLUB HOUSE DU TERRAIN DE FOOTBALL : DEVIS COMPLÉMENTAIRE

RAPPORTEUR : PHILIPPE JOLIVET

Délibération 2023-01-10

Par délibération n°2022-04-38 du 7 avril 2022, le conseil municipal a retenu l'entreprise COUGNAUD pour le marché de construction d'un modulaire pour le clubhouse au terrain de football avec l'option « bureau de 15m² » et l'option « documents administratifs » pour un montant total de 63 234,30 € HT.

L'entreprise COUGNAUD a ainsi été chargée de réaliser la demande de permis de construire. Cependant, afin de se mettre en conformité avec les prescriptions du service instructeur, la collectivité a été contrainte de modifier les menuiseries extérieures choisies initialement et l'entreprise COUGNAUD a dû actualiser son devis initial.

Cette modification induit un surcoût de 1 790,00 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ▶ **VALIDE** le choix des nouvelles menuiseries en RAL 7035.
- ▶ **VALIDE** le devis complémentaire induisant un surcoût 1 790,00 € HT, élevant le marché total à 65 024,30 € HT.
- ▶ **PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023 en section d'investissement.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la commune de La Baconnière ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

La Baconnière, le 31 janvier 2023.

Le maire,

David BESNEUX





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 JANVIER 2023

Date de convocation : L'an deux mil vingt-trois, le trente janvier à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de LA BACONNIÈRE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de David BESNEUX, maire.

Date d'affichage :

31 JAN. 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Absent : 1

Pouvoir : 1

Votants : 19

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
BEAUSSIER Yann	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LE COURT Vincent	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BESNEUX David	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LEPÉCULIER Delphine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BLOUET Stéphane	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LE ROUGE Nicolas	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CROISSANT Véronique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LEZORAINE Aude	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DENIAU Danièle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	METAYER Gwénola	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
HILAND Béline	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	MONNE David	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
JARRY Aurélie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PRATS Angélique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
JEUSSELIN Arnaud	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	QUETTIER Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
JOLIVET Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	RETIF Christopher	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LANCELIN Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

Secrétaire de séance :
Jean-Claude QUETTIER

A donné pouvoir : Mme Angélique PRATS à Mme Aurélie JARRY

BUDGET PRINCIPAL : AUTORISATION DE DÉPENSES AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023

RAPPORTEUR : DAVID BESNEUX

Délibération 2023-01-11

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales dispose que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette » et qu'il doit être précisé « le montant et l'affectation des crédits ».

Les crédits inscrits au budget principal 2022 (BP+DM) hors remboursement de la dette s'élèvent à 1 518 596,75 €. L'autorisation maximale d'ouverture de crédits en 2023 est égale à 1/4 des crédits ouverts en 2022 soit 379 649,19 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

► **AUTORISE** les dépenses d'investissement suivantes avant l'adoption du budget primitif :

Objet	Tiers	Imputation	Montant TTC
Acquisition et mise en service d'une nouvelle borne self-service pour le pont-bascule	DENIS PESAGE	2158	9 300,00 €
Acquisition et mise en service de matériel PPMS à destination des écoles publiques de la commune	MY KEEPER	2156	6 666,00 €
Acquisition et installation d'une borne WIFI – Club house du terrain de football	MCT	2183	511,92 €
Plus-value – Construction du clubhouse	COUGNAUD	231	2 148,00 €
Refonte du site internet pour donner suite au changement de prestataire	NOVANUM	2051	3 600,00 €
		TOTAL	22 225,92 €

► **PRÉCISE** que ces dépenses valent ouverture de crédits et seront reprises au budget primitif 2023.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la commune de La Baconnière ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

La Baconnière, le 31 janvier 2023.

Le maire,

David BESNEUX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215300153-20230130-2023-01-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2023



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215300153-20230130-2023-01-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023

Affichage : 31/01/2023

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 JANVIER 2023

Date de convocation : L'an deux mil vingt-trois, le trente janvier à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de LA BACONNIÈRE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de David BESNEUX, maire.

Date d'affichage :

31 JAN. 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Absent : 1

Pouvoir : 1

Votants : 19

Secrétaire de séance :
Jean-Claude QUETTIER

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
BEAUSSIER Yann	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LE COURT Vincent	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BESNEUX David	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LEPÉCULIER Delphine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BLOUET Stéphane	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LEROUGE Nicolas	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CROISSANT Véronique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LEZORAINE Aude	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DENIAU Danièle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	METAYER Gwénola	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
HILAND Bélanda	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	MONNE David	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
JARRY Aurélie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PRATS Angélique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
JEUSSELIN Arnaud	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	QUETTIER Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
JOLIVET Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	RETIF Christopher	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LANCELIN Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

A donné pouvoir : Mme Angélique PRATS à Mme Aurélie JARRY

DÉCISION DE RAPPORTER LA DÉLIBÉRATION N°2022-10-91 DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 OCTOBRE 2022 RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DU REVERSEMENT OBLIGATOIRE DU PRODUIT DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT DES COMMUNES EN FAVEUR DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ERNÉE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2022

RAPPORTEUR : DAVID BESNEUX

Délibération 2023-01-12

L'article 109 de la loi de finances initiale pour 2022 prévoyait l'obligation du reversement du produit communal de la taxe d'aménagement à l'établissement public de coopération intercommunal (EPCI). Par conséquent, lors de sa séance du 6 octobre 2022, le conseil municipal avait validé le reversement partiel du produit de la taxe d'aménagement perçue par la commune au profit de la communauté de communes de l'Ernée à hauteur de 30%, la commune conservant 70% du produit perçu.

En application de l'article 15 de la loi n°2022-1499 du 1^{er} décembre 2022 de finances rectificative pour 2022, le principe de reversement obligatoire du produit de la taxe d'aménagement par les communes à leur EPCI a été supprimé. Par ailleurs, ce même article précise que « les délibérations prévoyant les modalités de reversement, au titre de 2022 ou 2023, de tout ou partie de la taxe perçue par la commune à l'établissement public de coopération intercommunale ou au groupement de collectivités dont elle est membre demeurent applicables tant qu'elles n'ont pas été rapportées ou modifiées par une délibération prise dans un délai de deux mois à compter de la promulgation de la présente loi ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ▶ **RAPPORTE** la délibération n°2022-10-91 du conseil municipal du jeudi 6 octobre 2022 relative à la mise en œuvre du reversement obligatoire du produit de la taxe d'aménagement des communes en faveur de la Communauté de communes de l'Ernée à compter du 1^{er} janvier 2022.
- ▶ **PRÉCISE** que Monsieur le maire informera Monsieur le Président de la Communauté de communes de l'Ernée de cette décision dans les meilleurs délais.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la commune de La Baconnière ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

La Baconnière, le 30 janvier 2023.

Le maire,
David BESNEUX





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 JANVIER 2023

Date de convocation : 26 janvier 2023 L'an deux mil vingt-trois, le trente janvier à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de LA BACONNIÈRE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de David BESNEUX, maire.

Date d'affichage :
31 JAN. 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Absent : 1

Pouvoir : 1

Votants : 19

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
BEAUSSIER Yann	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LE COURT Vincent	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BESNEUX David	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LEPÉCULIER Delphine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BLOUET Stéphane	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LE ROUGE Nicolas	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CROISSANT Véronique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LEZORAINE Aude	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DENIAU Danièle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	METAYER Gwénola	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
HILAND Bélanda	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	MONNE David	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
JARRY Aurélie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PRATS Angélique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
JEUSSELIN Arnaud	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	QUETTIER Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
JOLIVET Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	RETIF Christopher	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LANCELIN Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

Secrétaire de séance :
Jean-Claude QUETTIER

A donné pouvoir : Mme Angélique PRATS à Mme Aurélie JARRY

CONVENTION ANNUELLE POUR LE FONCTIONNEMENT ET LA GESTION DE LA FOURRIÈRE 2023

RAPPORTEUR : DAVID BESNEUX

Délibération 2023-01-13

Annexe :  Convention annuelle pour le fonctionnement et la gestion de la fourrière départementale de la Mayenne – Année 2023

Il est rappelé au conseil municipal que les communes ont des obligations relatives à la divagation des chiens et chats sur leur territoire. La commune de la Baconnière n'est pas équipée d'une fourrière communale, elle peut donc faire appel à la fourrière départementale de la Mayenne dans le cadre d'une convention annuelle. Étant précisé que la gestion et l'organisation de la fourrière départementale ont été confiées, par délégation de service public, à la Société protectrice des animaux de la Mayenne.

Dans le cadre de cette convention, la SPA de la Mayenne s'engage à recueillir les chiens et les chats, à l'exception des chats sauvages, en état de divagation, capturés sur le territoire de la commune et amenés à la fourrière départementale par la commune, accompagnés d'un document officiel justifiant de sa provenance. Elle s'engage également à mettre en œuvre les moyens dont elle dispose pour héberger, rechercher les propriétaires, ainsi qu'à faire procéder aux examens vétérinaires pour les animaux mordeurs ou suspectés de rage, pour le compte de la commune. A l'expiration des délais légaux, la SPA transférera les animaux dans son refuge à fin d'une éventuelle adoption ou pour quelques cas rares procédera à l'euthanasie.

Pour l'ensemble de ces prestations, la commune de La Baconnière doit s'engager à verser une contribution annuelle de 0,40 € par habitant, soit 793,20 € pour l'année 2023 (sur la base de 1983 habitants).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ▶ **AUTORISE** le maire ou un adjoint à signer la convention annuelle pour le fonctionnement et la gestion de la fourrière départementale de la Mayenne selon les termes énoncés ci-dessus ;
- ▶ **INSCRIT** les crédits nécessaires au paiement de la contribution annuelle fixée à 793,20 € pour l'année 2023.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la commune de La Baconnière ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215300153-20230130-2023-01-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2023

La Baconnière, le 31 janvier 2023.

Le maire,

David BESNEUX

